

# PESQUIT INFO

N° 1

Nouveau !

SAISON 2016



## SOMMAIRE

- |   |   |            |
|---|---|------------|
| - | <b>Présentation de la nouvelle équipe :....</b> | <b>p.2</b> |
| - | <b>Production et alevinages :.....</b>          | <b>p.3</b> |
| - | <b>Gestion de la truite :.....</b>              | <b>p.3</b> |
| - | <b>Nos parcours « pêche de la truite » :...</b> | <b>p.4</b> |
| - | <b>Nos parcours en plans d'eau :.....</b>       | <b>p.5</b> |
| - | <b>Zoom sur le lac de Bassillon :.....</b>      | <b>p.5</b> |
| - | <b>La pêche de la carpe :.....</b>              | <b>p.6</b> |
| - | <b>Les animations avec les jeunes :.....</b>    | <b>p.6</b> |
| - | <b>Etude du Gave de Pau aval :.....</b>         | <b>p.7</b> |
| - | <b>Prochainement sur le Pesquit :.....</b>      | <b>p.7</b> |
| - | <b>Vos cartes de pêche :.....</b>               | <b>p.8</b> |
| - | <b>Vos dépositaires :.....</b>                  | <b>p.8</b> |

## EDITO :

Suite aux dernières élections, l'AAPPMA Le Pesquit débute l'année 2016 avec un nouveau Conseil d'Administration et un nouveau Bureau. Les actions en cours continuent. De nombreux projets sont mis en place et verront le jour avec l'aide de nos techniciens et de nombreux bénévoles. L'AAPPMA étant la vôtre, vous serez tenu régulièrement au courant grâce à notre site Internet et à cette gazette. Vous pourrez suivre l'avancée des travaux, donner votre avis et faire des propositions. Tous les modes de pêche sont présents et nous espérons que vous tous y trouverez votre compte.

Nos partenaires nous suivent dans nos actions et nous les en remercions. Il est indispensable de travailler sur les bassins versants, donc avec des AAPPMA voisines. C'est ce que nous faisons avec la Gaule Orthézienne et la Gaule Puyolaise sur le Gave de Pau Aval. Compte tenu de l'ampleur et du coût de la tâche, nous comptons sur vous pour aider à faire vivre votre AAPPMA afin que tous les pêcheurs puissent bénéficier de longs et beaux moments halieutiques.

## Présentation de la nouvelle équipe



**Président** : DUPÈBE Jean  
Pau  
Pêche : carnassiers



**Vice-Président** : PINEDA Bernard  
Casteide-Candau  
Pêches : truites et carnassiers



**Trésorier** : BARRAU André  
Gan  
Pêche : pêche à la mouche



**Secrétaire** : CHENEL François  
Pomps  
Pêches : Carnassiers et pêche  
à la mouche



**Trésorier Adjoint** : BORDENAVE Alain  
Idron  
Pêches : Carnassiers et truite au toc



**Secrétaire Adjoint** :  
LANOUILH Jacques  
Tadousse  
Pêches : truite,  
carnassiers et  
poissons blancs



**Membre du Bureau** : MAÎTRE Stéphane  
Arnos  
Pêche : pêche de la carpe

# Le Bureau

Sont également élus au Conseil d'Administration du Pesquit : MM. BOURDALLE Vincent, CAZAUBA Alain, GUIRAUTON Stéphane, LEFEVRE Nicolas, LEROY Christophe, PARIS Vincent, POUCHETTE Jérôme, THIOU Jean-Gabriel.

### Salariés :

- **M. LAGARDE Pierre** : technicien rivière, animateur titulaire d'un BAFA. Garde
- **M. TERRADOT-PIOT Hervé** : technicien rivière, moniteur guide de pêche diplômé. Garde
- **Contacts** : Tél : 06 38 59 57 94 Tél : 06 82 79 36 26 Tél : 05 53 04 53 36

Le Pesquit > Nos actions techniques > Parcours pêche > Les animations > Nos partenaires > Contact

Ma carte de pêche  
Préface  
Vente en ligne  
Nos dépositaires

La réglementation pêche  
Télécharger le mémento du Pesquit  
Convention embarcation  
Télécharger le mémento du département 64

La carte du territoire  
Learn more

[www.le-pesquit.fr](http://www.le-pesquit.fr)

L'Association dispose d'un site internet régulièrement mis à jour où vous trouverez tous les renseignements utiles à la pratique de la pêche sur notre territoire.



## Production et alevinages

L'AAPPMA dispose de trois plans d'eau pour la production de poissons blancs et de carnassiers. Chaque année des vidanges sont réalisées afin d'aleviner les 15 lacs que nous avons en gestion. Suivant les besoins et les différentes études réalisées par nos techniciens, nous produisons soit : du brochet, du black bass, du sandre, du gardon, mais aussi de la tanche ou du rotengle. Une tonne de poissons est ainsi lâchée tous les ans.



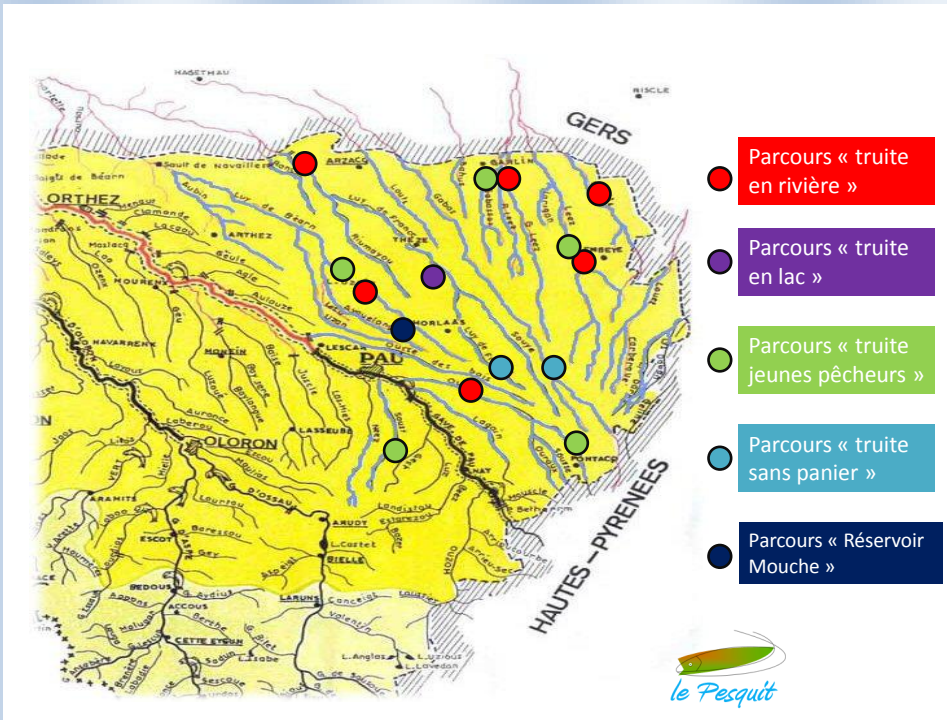
*Empoisonnement du lac de Boueilh-Boueilho-Lasque en Black Bass, produits dans notre bassin RNA  
(Reproduction Naturelle Aménagée)*

## Gestion de la population de truites fario

Depuis trois saisons, nous avons remarqué le retour de la truite sur nos cours d'eau. Dans le cadre du programme Brigade Verte (réalisé en partenariat avec la Fédération de pêche 64 et la FNPF), nous réalisons un suivi des frayères à truite sur les têtes de bassins et les affluents. Des nids ont été recensés, des zones où le potentiel de reproduction est important également. Ce suivi a lieu de novembre à février. Ce travail met en évidence la nécessité de conserver des affluents en très bon état, ils sont le berceau des populations de truites fario du Nord Est du département. Les résultats obtenus lors des pêches électriques d'inventaire sont très encourageants. Lorsque la qualité du milieu est satisfaisante pour accueillir la truite, la population piscicole augmente. L'A.A.P.P.M.A le Pesquit a stoppé depuis 8 ans tous les alevinages en truitelles (que ce soit depuis les œufs, depuis les écloséries ou autres alevins d'automne) préférant travailler sur le biotope. Nous réalisons des ouvertures de milieu, de l'effacement de seuil, des enlèvements d'embâcles afin que la truite puisse gagner ses zones de reproduction. Les techniciens de l'association suivent de près l'évolution des populations de truites et sont également chargés du suivi de la qualité de l'eau, des pollutions, du braconnage...



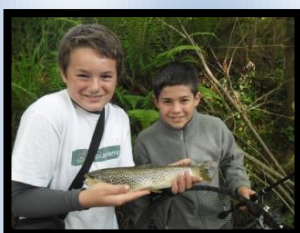
# Nos parcours « pêche de la truite »



La volonté de l'association est de répondre à la demande de tous nos pêcheurs sur l'ensemble de notre territoire. Pour la pratique de la pêche de la truite, nous avons privilégié la création de parcours thématiques répartis de façon homogène et en tenant compte de la spécificité de chaque rivière et de chaque plan d'eau.



Parcours	Communes	Dates des lâchers	Règlementation
« truite en rivière »	Lembeye, Ousse, Malaussane, Garlin, Aubous, Montardon	12/03. -26/03- et 09/04.	10 poissons/jour/pêcheur Taille minimale légale de capture : 20 cm
« truite en lac »	Navailles-Angos (Pré-lac du Balaing)	12/03. -26/03- et 09/04.	10 poissons/jour/pêcheur Taille minimale légale de capture : 20 cm
« truite jeunes pêcheurs »	Garlin, Lespielle, Sauvagnon, Pontacq, Bosdarros	<u>Garlin/ Lespielle</u> 12/03. -26/03- et 09/04. <u>Sauvagnon</u> 12/03 et 09/04. <u>Bosdarros/Pontacq</u> 12/03 et 13/03.	Réservé au – de 18 ans 10 poissons/jour/pêcheur Taille minimale légale de capture : 20 cm
« truite sans panier » (No-Kill)	Luy de France à Morlâas et Ouillon (linéaire de 2 km), Gabas à Gabaston et Sedzère (4,4 km)	Population sauvage	Remise à l'eau obligatoire de tous les poissons. Pêche avec hameçon(s) simple(s) et sans ardillon ou ardillon écrasé.
« Réservoir Mouche »	Momas	.....	En cours de réalisation



## Nos parcours en plans d'eau

Plan d'eau	Carpe de nuit	Pêche depuis les digues	Pêche embarcation	Observations
Anos	<b>non</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>	
Arzacq	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>non</b>	Réserve de pêche en queue de lac.
Aubin (Doazon)	<b>non</b>	<b>non</b>	<b>non</b>	Ponton handi-pêche sur le pré-lac
Ayguelongue	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>non</b>	Réserve de pêche en queue de lac.
Balaing (Navailles)	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>oui</b>	Pré-lac : parcours truite, se reporter à la page 4.
Bassillon	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>oui</b>	No-Kill (remise à l'eau obligatoire de tous les poissons).
Boueilh	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>oui</b>	Rappel : Black Bass, remise à l'eau obligatoire.
Cadillon	<b>non</b>	<b>non</b>	<b>oui</b>	
Castillon	<b>non</b>	<b>non</b>	<b>oui</b>	
Corbère-Lembeye	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>oui</b>	
Gabassot (Garlin)	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>oui</b>	Réserve de pêche en queue de lac.
Séméacq-Blachon	<b>non</b>	<b>non</b>	<b>non</b>	
Serres-Castet	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>non</b>	
Gabas (Eslourenties, Lourenties)	<b>oui (secteur)</b>	<b>non</b>	<b>oui</b>	Réserve de pêche en queue de lac. Gestion conjointe avec les Hautes-Pyrénées.
Thèze	<b>non</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>	

**Pêche en embarcation** : nul ne peut pêcher sur les lacs navigables du Pesquit sans la « convention embarcation » disponible gratuitement sur notre site internet, ou sur simple demande. Votre convention sera tamponnée et un numéro de dossier vous sera alors attribué.

## Zoom sur le lac de Bassillon

Dans le vignoble du Madiran et du Pacherenc du Vic-Bilh, le lac de Bassillon-Vauzé a une superficie de 45 ha, dans un coin paisible de campagne. Une aire de pique-nique ombragée est située à l'entrée du lac. Très réputé pour la pêche des grands carnassiers, il est sans aucun doute le meilleur lac du département. Les brochets sont présents en très grand nombre, avec des spécimens dépassant le mètre. Il est aussi très peuplé en percidés, notamment avec de gros sandres et de belles perches. Les nombreuses carpes sont de tailles conséquentes. Règlementation du plan d'eau : remise à l'eau obligatoire (No-Kill) de toutes les espèces. La pêche en embarcation est autorisée (convention embarcation obligatoire) ainsi que la pêche de la carpe de nuit. L'AAPPMA Le Pesquit a réalisé une mise à l'eau qui a facilité l'accès au plan d'eau pour les barques, avec un financement partagé entre l'AAPPMA, la FNPF et la Fédération de Pêche.



## La pêche de la carpe

### Parcours « carpe de nuit » sur l'AAPPMA

#### Le Pesquit

L'AAPPMA le Pesquit met à votre disposition 8 plans d'eau "carpe de nuit" pour profiter pleinement de cette pêche spécifique.

Cependant il vous est demandé de respecter la réglementation suivante sur les différents sites autorisés :

- Tous les feux sont interdits
- Pratique exclusivement depuis la berge
- Aucune carpe capturée de + de 60 cm ne peut être maintenue en captivité ou transportée.
- De nuit comme de jour, respect de la tranquillité publique, des autres pêcheurs (embarqués ou non).
- Pour la pêche à l'aide d'une embarcation (zodiac ou barque), convention embarcation obligatoire.
- Pêche de nuit : remise à l'eau obligatoire.



La Section Carpe 64 avec l'aide des bénévoles de l'AAPPMA Le Pesquit et de ses salariés, participe à l'entretien et à la création de postes spécifiques à la pêche de nuit. Prochainement d'autres postes seront créés sur les lacs de Bassillon et Arzacq.

## Les animations avec les jeunes

Le Pesquit propose des demi-journées d'initiation au monde aquatique et à la pêche pour les jeunes : intervention dans les écoles dans le cadre du temps périscolaire ou du programme nature, dans les collèges et Lycées, mais aussi au CETL (Contrat Educatif Temps Libre), pour les Centres de loisirs...

Les interventions ont lieu sur les cours d'eau ou plans d'eau gérés par l'Association. Les techniciens du Pesquit sont diplômés pour intervenir auprès des jeunes, et sensibilisent, initient et forment environ 500 jeunes par an ! Vous désirez plus de renseignements : Tél : 05 59 04 59 36 ou sur [www.le-pesquit.fr](http://www.le-pesquit.fr)



## Étude du gave de Pau aval

En partenariat avec la Gaule Orthézienne et la Gaule Puyolaise, l'AAPPMA le Pesquit va réaliser une étude sur le gave de Pau (bassin aval). Les actions qui vont être réalisées sont les suivantes :

- Suivi des zones de reproduction du brochet et de la truite fario,
- Suivi de l'habitat piscicole (travail au sondeur pour le gave),
- Recensement des perturbations (continuité écologique, zones de piétinements...),
- Surveillance des zones sensibles (garderie).

Dans le but :

- D'améliorer les connaissances et favoriser l'aide aux décisions,
- De proposer des aménagements (exemple, aménager une zone humide pour favoriser la reproduction du brochet),
- D'améliorer l'habitat piscicole (éviter le cloisonnement piscicole),
- De détenir une base de données pouvant servir aux acteurs compétents.
- D'améliorer et promouvoir « l'activité pêche ».



La Gaule Puyolaise



## Prochainement sur le Pesquit



Création d'un réservoir pêche à la mouche, sur la Commune de Momas. Pêche exclusivement à la mouche, hameçon simple sans ardillon. Remise à l'eau obligatoire des truites de novembre à mai !  
Nombreux poissons....



Concours de pêche en float tube sur le lac du Gabas, organisé par la Section « pêche des carnassiers » de l'AAPPMA le Pesquit.

Enduro carpe du Pesquit et Interclub, organisé par la Section carpe 64 au lac de l'Ayguelongue du 25 au 28 mars et du 01 au 03 juillet.

Qualification pour les championnats de France de pêche à la carpe au lac de Corbère/ Lembeye.

## Vos cartes de pêche

Le Pesquit a toujours choisi de servir au plus près ses adhérents en sollicitant les commerces de proximité comme dépositaires de cartes de pêches sur l'ensemble des bassins versants gérés par l'AAPPMA (Arthez, Arzacq, Aydie, Doumy, Gan, Lescar, Lembeye, Lons, Morlâas, Morlanne, Nousty, Pau, Pontacq, Sauvagnon, Sévignacq) ainsi que les commerçants d'articles de pêche. Vous avez aussi la possibilité de prendre votre permis de pêche par internet. En prenant votre carte de pêche, vous participez au financement des actions des AAPPMA, de la Fédération départementale et de la Fédération nationale. Les missions de ce réseau associatif consistent notamment en la réalisation de travaux d'entretien, de restauration, de protection des écosystèmes aquatiques et de mesures de gestions du patrimoine piscicole. Quand vous achetez votre carte de pêche, vous devenez membre de l'AAPPMA et ainsi vous contribuez à :

- la protection du patrimoine piscicole
- sensibiliser les jeunes pêcheurs à la protection des milieux aquatiques
- former les pêcheurs de demain (école de pêche)
- la réhabilitation ou restauration du milieu
- la surveillance des atteintes à la rivière
- la mise en place d'une garderie efficace sur les baux de pêche de l'AAPPMA.

Le Pesquit est heureux de vous accueillir sur ses 1100 km de rivières et sur ses 800 Hectares de plan d'eau.

Carte de pêche	Tarif des cartes de pêche 2016	Part AAPPMA Le Pesquit
Interfédérale	95 €	13,50 €
Personne majeure	73 €	13,50 €
Hebdo	32 €	8,00 €
Personne mineure	20 €	5,50 €
Découverte enfant	6 €	0,75 €
Journalière	12 €	4,90 €
Découverte femme	32 €	6,00 €
CPMA Migrateurs	50 €	0 €

## Vos dépositaires

Cazenave Motoculture	64370 Arthez de Béarn
Chez Fam Matériaux	64410 Arzacq
Restaurant Berçaits	64330 Aydie
Bar Tabac Labartette	64450 Doumy
Office Tourisme Soubestre	64370 Morlanne
Gamm Vert	64290 Gan
Syndicat Tourisme Lembeye et Garlin	64350 Lembeye
Décathlon	64230 Lescar
Petit Pêcheur	64140 Lons
Hôtel de France	64160 Morlâas
Hôtel des Touristes	64420 Nousty
Alain Pêche	64000 Pau
Maison de la presse	64530 Pontacq
Restaurant Chez Courbet	64160 Sévignacq

## Pour contacter votre Association :

**AAPPMA Le Pesquit**  
4, place de la République  
64410 Arzacq –Arraziguet

Tél : 05 59 04 59 36  
LAGARDE Pierre : 06 38 59 57 94  
TERRADOT-PIOT Hervé : 06 82 79 36 26

Email : [le-pesquit@wanadoo.fr](mailto:le-pesquit@wanadoo.fr)

Site internet : [www.le-pesquit.fr](http://www.le-pesquit.fr)